



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°20/2023

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8° partie – signalisation temporaire),

VU la demande parvenue en mairie le 16/08/2023 par laquelle l'entreprise DEMECO sollicite une interdiction de stationner sis 7 Avenue De La Jousserie pour pouvoir stationner un véhicule de 7 mètres linéaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'entreprise DEMECO dont le siège est situé 10 Rue Henri MACE 28630 LE COUDRAY est autorisée à stationner un véhicule de 7 mètres linéaire le 01/09/2023 de 8h30 à 12h30 au niveau du 7 Avenue De La Jousserie.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit au niveau du 7 rue pavée. Pour ce faire, des barrières munies du présent arrêté signalera cette interdiction.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Chéron et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise DEMECO.

Fait à Angervilliers, le 18 Août 2023

Madame le Maire,

Dany BOYER

Dossier : 100124
Client : 86856 IMBERT SANDRA
Coordinateur LG Laurence GUILLIN

MAIRIE
MONSIEUR LE MAIRE
1 RUE DU CHATEAU
91470 ANGERVILLIERS

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Présentée à MONSIEUR LE MAIRE

Par l'entreprise **DEMENA F.T**

**10 RUE HENRI MACE
28630 LE COUDRAY**

En vue de réserver un emplacement permettant le stationnement

Un véhicule de 7m linéaires

Devant le **7 AVENUE DE LA JOUSSERIE**

Pour les jours suivants **01/09/2023** le matin

Demande présentée le 16/08/2023

Signature et cachet de l'Entreprise

Visa

DEMECO